Écrit par Santen
Lundi, 26 Janvier 2015 12:53 -

Evry, le 23 janvier 2015- Santen SAS annonce aujourd'hui que le Comité des médicaments à usage humain (CHMP) de l'Agence européenne des médicaments (EMA) a rendu un avis favorable pour l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché d'IKERVIS ®.

Dans l'indication « traitement de la kératite sévère chez les adultes présentant une sécheresse oculaire qui ne s'améliore pas malgré l'instillation de substituts lacrymaux ».